

CFE-CGC de l'AP-HP

CGC-APHP@WANADOO.FR

Monsieur Martin HIRSCH
Directeur Général de l'AP-HP
3 avenue Victoria
75004 Paris

Lettre Recommandée avec A.R.

Paris, le 12 mai 2018

Monsieur le Directeur Général,

Le syndicat CFE-CGC de l'AP-HP, conformément aux articles L.2512-1 et suivants du Code du Travail, à la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, appelle l'ensemble des **agents de l'APHP** à un mouvement de grève dans le cadre de la **journée nationale de mobilisation** du :

Mardi 22 mai 2018

Ce préavis couvre la période du lundi 21 mai **19h** au mardi 22 mai **24h**.

Pour les revendications suivantes :

- Maintien du statut particulier de l'AP-HP
- Refus du gel de la valeur du point d'indice,
- Abrogation de la journée de carence,
- Maintien des postes, alors que 120.000 suppressions d'emplois sont prévues sur les 3 versants de la Fonction publique, dont 30.000 dans les hôpitaux
- Pérennisation du système de retraite par répartition
- Titularisation des contractuels (déjà 10% des effectifs de l'AP-HP)

Nous sommes opposés aux causes de la souffrance au travail :

- les fermetures de lits (100.000 en 10 ans) et les suppressions de postes des Plans de Retour à l'équilibre PRE imposés aux établissements de santé
- un ONDAM avec 4.2 milliards d'économies sur la santé et les hôpitaux
- les restructurations comptables en Groupement Hospitaliers de Territoires GHT

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre considération.



Thierry AMOUROUX
Président de la CFE-CGC de l'AP-HP

